

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : agobeil

<https://www.cadre21.org/membres/595feb96a030e4635eae17c6>

Date d'obtention : 2021-02-16 19:48:02

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Rencontrer les élèves seuls à seuls consécutivement afin d'éviter la "contamination" dans le but de valider les informations en remplissant la grille d'évaluation.

2- Valider s'il y a d'autres personnes impliquées et répéter la démarche avec les autres témoins

3- Vérifier les informations données en respectant nos limites et évaluer.

4- Rencontrer l'instigateur. Pour tous les élèves concernés, confisquer au besoin les appareils sans consulter leur contenu.

5- Évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut utiliser le guide et la procédure à suivre pour bien respecter la loi mais aussi respecter les personnes concernées. Que ce soit lors de la cueillette d'information, où le tout se fait avec respect, que ce soit lorsque vient le temps d'informer la police ou les parents, il faut garder la mission de la trousse en tête et ne pas essayer de jouer le rôle des policiers.

Les élèves et les parents apprécient que la démarche soit faite avec sérieux et respect.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Bizarrement, je dirais la confiscation des appareils, particulièrement pour des élèves qui utilisent la tablette au quotidien dans leur apprentissage et même le cellulaire qui semble parfois être le prolongement de leur corps. Évidemment, il y a quelques questions de la grille qui sont délicates à poser surtout lorsqu'on demande de décrire le contenu. Tout est dans la posture, le ton rassurant pour aider dans cette étape.